

présentera le gouvernement dans l'intérêt bien compris du Dominion.

M. Stewart Campbell affirme que jamais il n'a eu à prendre la parole en une circonstance aussi difficile. Malgré le fait qu'il soit membre du Barreau et de l'Assemblée législative de sa province, il se sent pourtant dominé par une crainte mêlée de respect, non parce qu'il redoute d'exprimer ses propres opinions, mais parce qu'en sa qualité de représentant d'une circonscription qui l'a honoré de sa confiance avec une unanimité sans égale, il a le devoir de revendiquer les droits de ses commettants. Après d'autres observations préliminaires, l'orateur explique son attitude personnelle à l'égard de la Confédération. A l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse, il s'est opposé à la Confédération et en justice envers lui-même il se doit d'expliquer les motifs de cette opposition. Il est bien connu dans sa province, et ici également, jusqu'à un certain point, que son hostilité tenait surtout à la manière dont le projet avait été imposé au peuple. Il n'a pas mené de campagne—ses commettants étaient au courant de ses actes et l'ont élu par acclamation. Il leur a dit des tribunes publiques que puisque l'autorité à laquelle il doit obéissance a décrété la nouvelle constitution il est de son devoir de se rendre au Parlement et de s'efforcer d'en tirer les avantages qu'elle peut comporter et d'attaquer les torts que le changement a causés. Il affirme qu'il est opposé à toute tentative d'abrogation. Il accepte la situation. Il croit que la réussite des tentatives d'abrogation comporterait un danger beaucoup plus sérieux que leur insuccès. (*Très bien, très bien*) Il regrette que l'honorable député à ses côtés (l'hon. M. Howe) ait adopté le point de vue opposé. Il serait heureux qu'il (M. Howe) apportât son puissant appui à ceux qui veulent tirer le meilleur parti possible de la situation. Pour sa part, il (Campbell) adoptera la ligne de conduite que lui dicte ses convictions, si vif soit le regret que lui cause cette divergence de vues avec ses amis. Il envisage l'avenir avec espoir et confiance sous la gouverne d'une administration sage et consciente de l'économie. Il s'abstiendra donc de critiquer les diverses mesures proposées dans l'Adresse; en agissant ainsi il est guidé par le sens qu'il a de ce qui est juste

[L'hon. A. Smith.]

et équitable et il est déterminé à persévérer dans cette ligne de pensée. (*Applaudissements prolongés*) A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

Après l'ajournement

M. A. W. Savary dit que c'est la première fois qu'il fait partie d'une Assemblée législative et qu'il y est venu contre son gré, parce que la population de cette province a été contrainte d'adhérer à l'union. Ses amis et lui ne sont pas venus à la Chambre pour discuter de la Confédération, qui doit être combattue et qui l'a été ailleurs. L'existence d'éléments de discorde au Canada qui avaient affaibli l'ancienne constitution n'est pas une raison de subvertir la constitution de la Nouvelle-Écosse qui a permis un gouvernement efficace. Il affirme que la constitution actuelle que l'on prétend être de caractère fédéral, se prête à toutes les objections que soulève une union législative et il déplore les pouvoirs accrus qui ont été conférés au Parlement du Dominion. En Nouvelle-Écosse, il existe un système bancaire et aucune banque n'a fait faillite. La situation ici est différente et l'on admet de tous côtés que la loi adoptée à la dernière session est la cause de la faillite en question et que sa province subira la même catastrophe. La tendance de cette constitution est d'accaparer tout le pouvoir. Il n'eut pas tellement objecté à une interférence dans les affaires nationales, mais la constitution comporte un envahissement de la plupart des affaires sur le plan domestique. La Nouvelle-Écosse est disposée à faire pleinement son devoir sur le plan de la défense et dans tous autres domaines mais il craint que les intérêts de sa province comptent pour peu dans cette assemblée à cause de sa faible représentation. Il ne peut féliciter Son Excellence car l'adoption de la constitution contient un ferment de discorde qui pourrait être désastreux. La majorité qui a appuyé le projet de constitution dans les provinces provient du fait que la population a cru que toute opposition à l'Acte impérial était sans espoir. Un débat a été amorcé qui ne prendra fin que lorsqu'il aura été abrogé ou amendé. Le Canada et le gouvernement de la métropole ont été grossièrement trompés et il est renversé que l'on tente